

Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29  
Constat à l'ouverture de la séance :

- Présents : 28
- Absents : 1
- Pouvoirs : 1
- Votants : 29

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 17 JUIN 2020

Convoqués le 11 JUIN 2020

**Le 17 juin 2020 à 20 h 35, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni à la Maison de la culture et des loisirs, rue d'Armainvilliers, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia Robin**

**Étaient présents :** Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - GIOVANNONI Patrick, adjoint au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène – DIGUET Thierry – ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique —BOURSEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy – LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane – OFFROY Patrick – CRISINEL Morgane – CHOLLET Philippe – BENARD Sandie – HASCOET Alexandre – ALBU Angélique - VACHER Gérard

**Avaient donné pouvoir :** MASSON Isabelle à LENOIR Isabelle

*Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Nathalie Sprutta-Bourges secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.*

### 1- Compte-rendu des décisions du Maire

En vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a pris acte des décisions suivantes :

**Décision n° 2019-62 :** Décide de porter le plafond d'encaisse de la régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des produits liés aux activités de restauration, accueil de loisirs, accueil périscolaire, étude surveillée, multi-accueil à 45 000 euros. **Décision n° 2019-63 :** Décide d'accepter la proposition référencée contrat de maintenance « sérénité » proposée par la société Lumiplan. Pour un montant de 2 640 euros TTC. **Décision n° 2019-64 :** Décide d'accepter et de signer la proposition de la société PMB Services concernant l'hébergement externalisé et la gestion du catalogue du fonds documentaire de la Bibliothèque municipale pour un montant de 1090,29 euros HT par an. **Décision n° 2019-65 :** Décide d'accepter la proposition de la société ARPEGE pour un contrat de mise à disposition du service Paybox pour un montant annuel de 954,18 euros HT. **Décision n° 2019-66 :** Décide de signer avec la société LOGITUD Solutions un contrat d'assistance et de maintenance pour les logiciels Municipol et Canis pour un montant annuel de 818 euros HT. **Décision n° 2019-67 :** Décide de renouveler pour la période couvrant l'année scolaire 2019-2020 la convention relative à l'utilisation des installations sportives de la commune au profit du collège Hutinel. **Décision n° 2019-68 :** Décide d'accepter les contrats proposés par la société ESUS concernant la maintenance des copieurs de certaines écoles de la commune pour un coût copie de 0.0052€ HT avec dates d'effet au 01.08.2019 ou au 01.10.2019 et une durée courant jusqu'au 30.06.2020. **Décision n° 2019-69 :** Décide de rapporter la décision n°2019 / 049 relative à la signature de l'avenant n°3 au contrat de chauffage, eau chaude sanitaire et traitement de l'air détenu par la société SIAT SAS. **Décision n° 2019-70 :** Décide que soient attribués les accords-cadres relatifs aux fournitures et livraison de matériels électriques pour les ateliers municipaux de la manière suivante : pour le lot 1 (matériels et fournitures électriques) d'un montant mini de 10 000 euros HT et 75 000 euro HT maxi à la société NOLLET&FILS ; pour le lot 2 (matériels et fournitures pour éclairage de Noël) d'un montant mini de 5 000 euros HT et 25 000 € HT maxi à la société SONEPAR Île de France. **Décision n° 2019-71 :** Décide d'accepter la proposition de convention de formation professionnelle « parentalité et accueil du jeune enfant » avec la société TPMA FORMATION 1 agent et un montant de 300 euros. **Décision n° 2019-72 :** Décide de conclure le lot 3 du marché d'aménagements intérieurs de la bibliothèque / médiathèque de la ville, pour un montant de 67 648,72 euros TTC avec la société ACORUS. **Décision n° 2019-73 :** Décide d'accepter l'avenant n°1 au contrat n°1702-064 proposé par la société CLIMEX concernant la maintenance des 12 extincteurs de la médiathèque d'un montant total annuel de 51 euros HT. **Décision n° 2019-74 :** Décide d'accepter la proposition du cabinet INGESPACE pour des missions de conseil et d'assistance en urbanisme et de signer le contrat afférant pour une durée d'une année renouvelable. **Décision n° 2019-75 :** Décide de prolonger, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 12 mois, le marché conclu avec la société Total Direct Energie relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de la ville de Gretz-Armainvilliers pour un coût estimé de 59 093,18 euros HT. **Décision n° 2019-76 :** Décide d'accepter le contrat de maintenance de la porte automatique de la salle Claudie Haigneré pour un montant de 417,00 euros HT pour l'année 2020. **Décision n° 2019-77 :** Décide de signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne une convention pour assurer la surveillance médicale du personnel de la commune. **Décision n° 2019-78 :** Décide de conclure avec la Préfecture de Seine-et-Marne une convention relative à la mise sous pli en régie de la propagande électorale pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020. **Décision n° 002020\_001 :** Décide d'accepter le contrat de 3 ans proposé par la société SUEZ RV OSIS IDF concernant l'entretien du bac à graisse du restaurant scolaire pour un montant révisable annuellement et fixé à 1554,00 € HT la première année. **Décision n° 002020\_002 :** Décide de signer avec la société CLIMEX un contrat de maintenance de 231 extincteurs portatifs ainsi que les 8 robinets d'incendie armés pour un montant total annuel révisable annuellement fixé à 2 357,94 euros HT la première année. **Décision n° 002020\_003 :** Décide de signer un contrat proposé par la société CLIMEX concernant la maintenance des systèmes de désenfumage naturel pour un montant révisable annuellement et fixé de 661,10€ HT la première année. **Décision n° 002020\_004 :** Décide de signer avec la société MAMIAS un contrat de vérification des installations de protection contre la foudre et de révision complète et d'entretien des installations campanaires pour un montant total annuel révisable annuellement fixé à 640 euros HT la première année. **Décision n° 002020\_005 :** Décide de signer avec la société CLIMEX un contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie pour un montant total annuel révisable annuellement de 2 502,00€ HT et son option

«sérénité» d'un montant total annuel révisable annuellement de 507,50€ HT la première année. **Décision n° 002020\_006** : Décide de conclure pour l'année 2020, avec Mme Azilis Le Dévéhat, psychomotricienne DE, une convention pour l'animation de 10 séances de motricité destinées aux enfants et personnels de la Maison de la Petite Enfance pour un volume horaire total de 20 heures au tarif horaire de 55 euros TTC soit un montant total de 1100 euros. **Décision n° 002020\_007** : Décide de conclure pour l'année 2020, avec Mme Azilis Le Dévéhat, psychomotricienne DE, une convention pour l'animation de 10 séances de motricité destinées aux enfants et personnels du Relais Assistants Maternels pour un volume horaire total de 20 heures au tarif horaire de 55 euros TTC soit un montant total de 1100 euros. **Décision n° 002020\_008** : Décide de procéder à un virement de 2 355 euros du chapitre 022 des dépenses imprévues de la section de fonctionnement vers le chapitre 14 atténuation de charges sur l'article 739223 afin de couvrir le dernier versement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales de l'exercice 2019. **Décision n° 002020\_009** : Décide d'accepter la proposition de convention de formation professionnelle « se préparer à l'installation des nouvelles instances suite au renouvellement de mandat 2020 » avec la société La Gazette – Groupe Territorial pour une personne et un montant de 708 euros TTC. **Décision n° 002020\_010** : Décide d'accepter le contrat de service proposé par la société Berger Levrault pour le logiciel des Finances (E-Magnus gestion financière évolution, Gestion des Habilitations) pour une durée de 3 ans et un montant de 7260 euros HT annuel. **Décision n° 002020\_011** : Décide d'accepter le contrat de service proposé par la société Berger Levrault pour le pack échanges sécurisés (données comptables Hélios I-Parapheur, Chorus portail Pro) pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 1290 euros HT. **Décision n° 002020\_012** : Décide de conclure avec la société NEOPOST France, un avenant de reconduction du contrat relatif à une machine à affranchir pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. **Décision n° 002020\_013** : Décide d'accepter la proposition de la société Berger Levrault concernant la formation pour la gestion et l'administration des utilisateurs sur le I-Parapheur pour un montant de 1000 euros HT. **Décision n° 002020\_014** : Décide d'accepter la proposition de contrat de la société Deficom pour la maintenance du serveur téléphonique et des postes téléphoniques pour un montant annuel de 700 euros HT. **Décision n° 002020\_015** : Décide de signer la proposition de contrat de la société ESUS pour la maintenance du copieur Kyocera Task-Alfa 3510 i de l'école primaire Victor Hugo pour un montant de 0,00445€ HT par page. **Décision n° 002020\_016** : Décide d'accepter le contrat proposé par la société FORECO SAS concernant l'entretien des équipements d'aires de jeux pour un montant annuel de 4200 euros HT pour l'année 2020. **Décision n° 002020\_017** : Décide de conclure avec la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) un contrat d'un an à effet au 1<sup>er</sup> février 2020, relatif à la mise à disposition au sein de la médiathèque communale de deux bornes multimédia de type équipement informatique moyennant le paiement d'une redevance d'auteur d'un montant annuel de 97,22 euros HT. **Décision n° 002020\_018** : Décide de conclure avec la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) un contrat d'un an prenant effet au 1<sup>er</sup> février 2020, relatif à la mise à disposition au sein de la médiathèque communale de deux appareils individuels de consultation ou écoute de type bornes d'écoute avec casques moyennant le paiement d'une redevance d'auteur d'un montant annuel de 116,71 euros HT. **Décision n° 002020\_019** : Décide de conclure avec la société Collectivision un contrat de cession de droit général pour une mise à disposition de 12 programmes sur supports DVD sur 12 mois. Le contrat est conclu pour un an à compter du 20 février 2020 et le montant pour chaque DVD et par période de cession de droits de 30 jours d'élève à 82,50€ TTC soit un montant annuel total de 990,01 euros TTC. **Décision n° 002020\_020** : Décide de conclure avec le centre de séjour de Saint-Aignan, un contrat d'hébergement pour un groupe de 20 enfants et leurs accompagnateurs ; soit 24 personnes pour la période du 6 au 8 avril 2020 et pour un montant de 1 840 euros TTC. **Décision n° 002020\_021** : Décide de signer avec la société ASSAINISSEMENT HYGIENE RELEVAGE BATIMENT un contrat de dératisation des bâtiments communaux et des voiries pour un montant total annuel de 1 850 euros HT. **Décision n° 002020\_022** : Décide d'accepter un contrat de prestation de service pour l'entretien des extractions de fumées grasses de la cuisine centrale et de la maison de la petite enfance, proposé par la société NOVALAIR ILE DE France pour un montant de 2 726 euros HT par an. Décide d'accepter un contrat de prestation de service pour l'hygiénisation des ventilations mécaniques contrôlées des bâtiments communaux, proposé par la société NOVALAIR ILE DE France pour un montant de 4 600€ HT par an. **Décision n° 002020\_023** : Décide de signer le contrat proposé par la société GULDAGIL relatif à la maintenance d'un adoucisseur de pour un montant annuel de 553,47 euros HT par an. **Décision n° 002020\_024** : Décide de conclure avec l'association « Pour ma Pomme », un contrat de droit de représentation pour performance sonore interactive autour des sculptures sonores les 4 et 5 avril 2020, dans le cadre de la manifestation « Jardins de Printemps » pour un montant de 2 000€ TTC. **Décision n° 002020\_025** : Décide de conclure avec l'association « Ballet Arménien Navasart » un contrat de droit de représentation dans le cadre de la manifestation « Journées Cultures du Monde » pour un montant de 1 500 euros TTC. **Décision n° 002020\_026** : Décide de conclure avec l'association « Centre culturel Géorgien LAZI », un contrat de droit de représentation et l'intervention d'une conférencière dans le cadre de la manifestation « Journées Cultures du Monde » pour un montant de 1 500 euros TTC. **Décision n° 002020\_027** : Décide de conclure avec l'association « Parthénon – Académie de Danses et Traditions Héliennes », un contrat de droit de représentation pour 2 prestations de danses et d'animations dans le cadre de la manifestation « Journées Cultures du Monde » pour un montant de 2 100 euros TTC. **Décision n° 002020\_028** : Décide de signer un contrat avec la société CAPFORCE SECURITE, relatif à l'assistance et la maintenance du matériel et logiciel utilisés pour le fonctionnement de la vidéo-protection urbaine pour un montant annuel 7 500,00 euros HT.

## 2 - Rapport d'orientation budgétaire 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 intervenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté.

## 3 – Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire

Par décision du Conseil municipal, adoptée à l'unanimité des votants (M. Le Maire ne prend pas part au vote), Monsieur le Maire a été chargé, pour la durée du mandat, et par délégation du Conseil municipal :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- de procéder, dans la limite de 1 000 000 (1 million) d'euros, à la réalisation des emprunts souscrits à taux fixe destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des accords-cadres et des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans la limite d'une dépense de 500 000 euros.
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice tant pour les décisions d'agir en justice au nom de la commune que pour les décisions de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et ce y compris pour les décisions de desistement. Cette délégation générale concerne tous les domaines sans restriction, devant toutes les juridictions (administratives, civiles et pénales, y compris pour se constituer partie civile) et tous les degrés de l'instance (référé, première instance, appel, cassation) et de transiger avec des tiers dans la limite de 1 000 euros.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de la franchise prévue au contrat d'assurance souscrit par la commune ;
- de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros.
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions que ce soit en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;
- de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux) relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux .

#### **4 – Indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer aux adjoints au Maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation des indemnités de fonction dont le montant est fixé comme suit :

	Taux (en % de l'indice brut 1027 de la fonction publique territoriale)
Adjoint (1 <sup>er</sup> – 2 <sup>e</sup> – 3 <sup>e</sup> – 4 <sup>e</sup> – 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> )	19,00%
Adjoint (7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> )	16 %
Conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction	5%

et a précisé que cette décision prendra effet pour les adjoints au maire à la date du Conseil municipal d'installation au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et des adjoints et, concernant l'indemnité servie aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction, à la date à laquelle est devenu exécutoire l'arrêté de délégation de fonction les concernant.

**5 – Commission d'appel d'offres et de jurys de concours : désignation des membres**

Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres et de jury de concours.

Pour ce scrutin, sur proposition de Monsieur le Maire, la procédure de vote à main levée a été adoptée à l'unanimité.

**Élection des membres titulaires :**

<b>Étaient candidats :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	Claude MONGIN - Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Philippe CHOLLET Guy USSEGLIO-VIRETTA - Olivier MATHEROT
<b>Ont obtenu :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	
Claude MONGIN - Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Philippe CHOLLET Guy USSEGLIO-VIRETTA - Olivier MATHEROT	

**Élection des membres suppléants**

<b>Étaient candidats :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	Gérard VACHER - Thierry DIGUET - Marie-Paule DEVAUCHELLE Dominique BENOIT - Isabelle ZUCCOLO
<b>Ont obtenu :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	
Gérard VACHER - Thierry DIGUET - Marie-Paule DEVAUCHELLE Dominique BENOIT - Isabelle ZUCCOLO	

**6 - Centre communal d'action sociale : détermination du nombre des membres du conseil d'administration et désignation des représentants du Conseil municipal**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer à 12 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS (6 membres élus par le Conseil municipal et 6 membres nommés par le Maire) puis a procédé à l'élection des membres représentants le conseil municipal.

Pour ce scrutin, sur proposition de Monsieur le Maire, la procédure de vote à main levée a été adoptée à l'unanimité.

<b>Étaient candidats :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	Arnaud SEVESTE - Sylvie LALLEMANT - Marie-Paule DEVAUCHELLE Isabelle PROD'HOMME - Yvonne BADOZ-GRIFFOND - Isabelle LENOIR
<b>Ont obtenu :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	
Arnaud SEVESTE - Sylvie LALLEMANT - Marie-Paule DEVAUCHELLE Isabelle PROD'HOMME - Yvonne BADOZ-GRIFFOND - Isabelle LENOIR	

**7 - Commission communale des impôts directs : établissement de la liste des membres à proposer au directeur départemental des finances publiques**

Le Conseil municipal a arrêté, à l'unanimité, la liste des membres de la Commission communale des impôts directs à proposer au directeur départemental des finances publiques qui s'établit comme suit :

**Commissaires titulaires :** Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Claude MONGIN - Patrick OFFROY - Philippe CHOLLET  
Denis RENAUDET - Guy USSEGLIO-VIRETTA - Mylène ROUSSEL - Olivier MATHÉROT - André DAUDÉ - Gérard CHOLET  
Dominique PORTE - Renaud TRANGOSI - Daniel MARTIN - Nadine DEBEST - Jean-Luc ROUSSILLON - Lucien BEDU.

**Commissaires suppléants :** Angélique ALBU - Alexandre HASCOËT - Isabelle ZUCCOLO - Yvonne BADOZ-GRIFFOND -  
Dominique BENOIT - Morgane CRISINEL - Frédéric BOURSIEZ - Gérard VACHER - Romain LEYDIER - Catherine BEAUJEAU  
- Annie TRANGOSI - Jacques PORTE - Christian CHOLET - Christian SANTERRE - Marie-Thérèse ROSSETTO - Georges  
ROBIN.

**8 - Commission de délégation de service public / concessions : Désignation des membres**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a procédé à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public / concessions. Pour ce scrutin, sur proposition de Monsieur le Maire, la procédure de vote à main levée a été adoptée à l'unanimité.

**Élection des membres titulaires :**

<b>Étaient candidats :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Mylène ROUSSEL - Guy USSEGLIO-VIRETTA - Olivier MATHEROT - Isabelle LENOIR
<b>Ont obtenu :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	
Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Mylène ROUSSEL - Guy USSEGLIO-VIRETTA Olivier MATHEROT - Isabelle LENOIR	

**Élection des membres suppléants :**

<b>Étaient candidats :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	Alexandre HASCOET - Frédéric BOURSIEZ - Claude MONGIN Philippe CHOLLET - Dominique BENOIT
<b>Ont obtenu :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	
Alexandre HASCOET - Frédéric BOURSIEZ - Claude MONGIN Philippe CHOLLET - Dominique BENOIT	

**9 – Vidéo protection urbaine : désignation des membres du comité d'éthique**

Le Conseil municipal a procédé à la désignation des cinq membres du comité d'éthique de la vidéo protection urbaine.

Pour ce scrutin, sur proposition de Monsieur le Maire, la procédure de vote à main levée a été adoptée à l'unanimité.

<b>Étaient candidats :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	Isabelle LENOIR – Patrick GIOVANNONI – Claude MONGIN Isabelle ZUCCOLO - Sylvie LALLEMANT
<b>Ont obtenu :</b>	
• liste « Union Gretzoise » :	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	
Isabelle LENOIR – Patrick GIOVANNONI – Claude MONGIN Isabelle ZUCCOLO - Sylvie LALLEMANT	

**10 – Organismes extérieurs : désignation des représentants de la commune**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs dans le cadre d'un vote à main levée.

**Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie**

Nombre de sièges à pourvoir : 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants

**Élection des délégués titulaires :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Dominique BENOIT	29 voix
Marie-Paule DEVAUCHELLE	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	
Dominique BENOIT - Marie-Paule DEVAUCHELLE	

**Élection des délégués suppléants :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Harmonie DA SILVA PEREIRA	29 voix
Isabelle MASSON	29 voix
<b>Ont été élues :</b>	
Harmonie DA SILVA PEREIRA - Isabelle MASSON	

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Tournan-en-Brie**

Nombre de sièges à pourvoir : 2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants

**Élection des délégués titulaires :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Guy USSEGLIO-VIRETTA	29 voix
Denis RENAUDET	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Guy USSÉGLIO-VIRETTA – Denis RENAUDET</b>

**Élection des délégués suppléants :**

Étaient candidates	Résultats des scrutins
Nathalie SPRUTTA - BOURGES	29 voix
Mylène ROUSSEL	29 voix
<b>Ont été élues :</b>	<b>Nathalie SPRUTTA-BOURGES – Mylène ROUSSEL</b>

**Syndicat mixte à vocation multiple de la région de Tournan-en-Brie**

Nombre de sièges à pourvoir : 3 délégués titulaires – 3 délégués suppléants

**Élection des délégués titulaires :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Jean-Paul GARCIA ROBIN	29 voix
Isabelle LENOIR	29 voix
Thierry DIGUET	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Jean-Paul GARCIA ROBIN – Isabelle LENOIR – Thierry DIGUET</b>

**Élection des délégués suppléants :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Claude MONGIN	29 voix
Philippe CHOLLET	29 voix
Isabelle ZUCCOLO	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Claude MONGIN– Philippe CHOLLET– Isabelle ZUCCOLO</b>

**Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées de Presles-Tournan-Gretz**

Nombre de sièges à pourvoir : 3 délégués titulaires – 2 délégués suppléants

**Élection des délégués titulaires :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Isabelle LENOIR	29 voix
Guy USSEGLIO-VIRETTA	29 voix
Dominique BENOIT	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Isabelle LENOIR - Guy USSEGLIO – VIRETTA - Dominique BENOIT</b>

**Élection des délégués suppléants :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Olivier MATHEROT	29 voix
Denis RENAUDET	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Olivier MATHEROT– Denis RENAUDET</b>



**Syndicat mixte d'assainissement des boues**

Nombre de sièges à pourvoir : 3 délégués titulaires – 3 délégués suppléants

**Élection des délégués titulaires :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Dominique BENOIT	29 voix
Denis RENAUDET	29 voix
Guy USSÉGLIO-VIRETTA	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Dominique BENOIT- Denis RENAUDET - Guy USSÉGLIO-VIRETTA</b>

**Élection des délégués suppléants :**

Étaient candidats	Résultats des scrutins
Gérard VACHER	29 voix
Isabelle LENOIR	29 voix
Olivier MATHEROT	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Gérard VACHER– Isabelle LENOIR - Olivier MATHEROT</b>

**Syndicat intercommunal de la crèche familiale Gretz-Tournan**

Nombre de sièges à pourvoir : 3 délégués titulaires – 3 délégués suppléants

**Élection des délégués titulaires :**

Étaient candidats	Résultats du scrutin
Yvonne BADOZ-GRIFFOND	29 voix
Isabelle PROD'HOMME	29 voix
Isabelle MASSON	29 voix
<b>Ont été élues :</b>	<b>Yvonne BADOZ-GRIFFOND - Isabelle PROD'HOMME - Isabelle MASSON</b>

**Élection des délégués suppléants :**

Étaient candidates	Résultats du scrutin
Sandie BENARD	29 voix
Angélique ALBU	29 voix
Arnaud SEVESTE	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Sandie BENARD – Angélique ALBU – Arnaud SEVESTE</b>

**Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres**

Nombre de sièges à pourvoir : 1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant

**Élection du délégué titulaire :**

Était candidat	Résultats du scrutin
Guy Usséglio-Viretta	29 voix
<b>A été élu :</b>	<b>Guy USSEGLIO-VIRETTA</b>

**Élection du délégué suppléant :**

Était candidat	Résultats du scrutin
Dominique BENOIT	29 voix
<b>A été élu :</b>	<b>Dominique BENOIT</b>

**Syndicat de transports intercommunal Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière**

Nombre de sièges à pourvoir : 3 délégués titulaires – 3 délégués suppléants

**Élection des délégués titulaires :**

Étaient candidats	Résultats du scrutin
Nathalie SPRUTTA-BOURGES	29 voix

Philippe CHOLLET	29 voix
Patrick OFFROY	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Philippe CHOLLET - Patrick OFFROY</b>
<b>Élection des délégués suppléants :</b>	
<b>Étaient candidats</b>	<b>Résultats du scrutin</b>
Claude MONGIN	29 voix
Isabelle LENOIR	29 voix
Morgane CRISINEL	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Claude MONGIN – Isabelle LENOIR – Morgane CRISINEL</b>

**Syndicat Mixte d'études et de programmation en vue de la révision du schéma directeur local de la frange ouest du plateau de brie**

*Nombre de sièges à pourvoir : 3 délégués titulaires – 3 délégués suppléants*

**Élection des délégués titulaires :**

<b>Étaient candidats</b>	<b>Résultats du scrutin</b>
Patrick GIOVANNONI	29 voix
Jean-Paul GARCIA ROBIN	29 voix
Mylène ROUSSEL	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Patrick GIOVANNONI – Jean Paul GARCIA ROBIN – Mylène ROUSEL</b>

**Élection des délégués suppléants :**

<b>Étaient candidats</b>	<b>Résultats du scrutin</b>
Harmonie DA SILVA PEREIRA	29 voix
Frédéric BOURSIEZ	29 voix
Nathalie SPRUTTA-BOURGES	29 voix
<b>Ont été élus :</b>	<b>Harmonie DA SILVA PEREIRA – Frédéric BOURSIEZ – Nathalie SPRUTTA BOURGES</b>

**Représentant au Conseil d'administration du collège Hutinel**

*Nombre de sièges à pourvoir : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant*

**Élection du représentant titulaire :**

<b>Était candidat</b>	<b>Résultats du scrutin</b>
Arnaud SEVESTE	29 voix
<b>A été élu :</b>	<b>Arnaud SEVESTE</b>

**Élection du représentant suppléant :**

<b>Était candidat</b>	<b>Résultats du scrutin</b>
Sylvie LALLEMANT	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Sylvie LALLEMANT</b>

**Représentants aux Conseils d'école**

*Nombre de sièges à pourvoir : 1 représentant titulaire par conseil – 1 représentant suppléant par conseil*

**École maternelle Victor-Hugo**

**Élection du représentant titulaire :**

<b>Était candidate</b>	<b>Résultats du scrutin</b>
Yvonne BADOZ-GRIFFOND	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Yvonne BADOZ-GRIFFOND</b>



## Élection du représentant suppléant :

Était candidate	Résultats du scrutin
Isabelle ZUCCOLO	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Isabelle ZUCCOLO</b>

*École élémentaire Victor-Hugo*

## Élection du représentant titulaire :

Était candidate	Résultats du scrutin
Isabelle ZUCCOLO	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Isabelle ZUCCOLO</b>

## Élection du représentant suppléant :

Était candidat	Résultats du scrutin
Patrick GIOVANNONI	29 voix
<b>A été élu :</b>	<b>Patrick GIOVANNONI</b>

*École maternelle Georges-Travers*

## Élection du représentant titulaire :

Était candidate	Résultats du scrutin
Isabelle MASSON	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Isabelle MASSON</b>

## Élection du représentant suppléant :

Était candidat	Résultats du scrutin
Isabelle LENOIR	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Isabelle LENOIR</b>

*École élémentaire Georges-Travers*

## Élection du représentant titulaire :

Était candidat	Résultats du scrutin
Isabelle LENOIR	28 voix pour (M. Arnaud Seveste ne prend pas part au vote)
<b>A été élu :</b>	<b>Isabelle LENOIR</b>

## Élection du représentant suppléant :

Était candidate	Résultats du scrutin
Isabelle MASSON	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Isabelle MASSON</b>

*École primaire Leclerc*

## Élection du représentant titulaire :

Était candidate	Résultats du scrutin
Isabelle PROD'HOMME	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Isabelle PROD'HOMME</b>

## Élection du représentant suppléant :

Était candidat	Résultats du scrutin
Isabelle LENOIR	29 voix
<b>A été élue :</b>	<b>Isabelle LENOIR</b>

**Désignation du correspondant défense**

Était candidat	Résultats du scrutin
Christian Bourdeille	29 voix
<b>A été élu :</b>	<b>Christian Bourdeille</b>

**11 – Constitution des commissions municipales facultatives**

Le Conseil municipal a arrêté comme suit, à l'unanimité, la liste des commissions municipales facultatives ainsi le nombre de conseillers municipaux appelés à y siéger :

- Finances : 9 membres
- Personnel communal : 8 membres
- Prévention et sécurité : 8 membres
- Affaires scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse : 11 membres
- Transports, déplacements et liaisons douces : 7 membres
- Travaux : 9 membres
- Urbanisme et plan local d'urbanisme : 12 membres
- Sports : 11 membres
- Environnement et cadre de vie : 13 membres
- Culture et manifestations : 19 membres

Le Conseil municipal a ensuite procédé à la désignation des conseillers municipaux amenés à siéger dans chacune des commissions. Pour ce scrutin, sur proposition de Monsieur le Maire, la procédure de vote à main levée a été adoptée à l'unanimité.

**Commission des finances**

<b>Étaient candidats :</b>	Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Dominique BENOIT -Thierry DIGUET - Viviane DANSOU Patrick OFFROY - Alexandre HASCOËT - Claude MONGIN - Denis RENAUDET - Olivier MATHÉROT
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Dominique BENOIT -Thierry DIGUET Viviane DANSOU - Patrick OFFROY - Alexandre HASCOËT -Claude MONGIN - Denis RENAUDET - Olivier MATHÉROT

**Commission du personnel communal**

<b>Étaient candidats :</b>	Claude MONGIN - Isabelle LENOIR - Isabelle ZUCCOLO - Thierry DIGUET - Alexandre HASCOËT - Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Denis RENAUDET - Patrick GIOVANNONI
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Claude MONGIN - Isabelle LENOIR - Isabelle ZUCCOLO - Thierry DIGUET - Alexandre HASCOËT - Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Denis RENAUDET - Patrick GIOVANNONI

**Commission prévention et sécurité**

<b>Étaient candidats :</b>	Isabelle LENOIR - Thierry DIGUET - Marie-Paule DEVAUCHELLE - Isabelle PROD'HOMME - Gérard VACHER - Christian BOURDEILLE - Patrick GIOVANNONI Alexandre HASCOËT
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Isabelle LENOIR - Thierry DIGUET - Marie-Paule DEVAUCHELLE - Isabelle PROD'HOMME - Gérard VACHER - Christian BOURDEILLE - Patrick GIOVANNONI Alexandre HASCOËT

**Commission des affaires scolaires, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse**

<b>Étaient candidats :</b>	Claude MONGIN - Angélique ALBU - Sandie BENARD - Viviane DANSOU - Harmonie DA SILVA PEREIRA - Arnaud SEVESTE - Isabelle MASSON - Isabelle LENOIR - Isabelle ZUCCOLO - Isabelle PROD'HOMME - Yvonne BADOZ-GRIFFOND
<b>Ont été élus par 29 voix</b>	Claude MONGIN - Angélique ALBU - Sandie BENARD - Viviane DANSOU - Harmonie DA SILVA PEREIRA - Arnaud SEVESTE - Isabelle MASSON - Isabelle LENOIR - Isabelle ZUCCOLO - Isabelle PROD'HOMME - Yvonne BADOZ-GRIFFOND

**Commission des transports, déplacements et liaisons douces**

<b>Étaient candidats :</b>	Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Patrick OFFROY - Philippe CHOLLET - Harmonie DA SILVA PEREIRA - Olivier MATHÉROT - Frédéric BOURSIEZ - Patrick GIOVANNONI
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Patrick OFFROY - Philippe CHOLLET - Harmonie DA SILVA PEREIRA - Olivier MATHÉROT - Frédéric BOURSIEZ - Patrick GIOVANNONI

**Commission des travaux**

<b>Étaient candidats :</b>	Olivier MATHÉROT - Claude MONGIN - Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Philippe CHOLLET - Denis RENAUDET - Isabelle MASSON - Isabelle ZUCCOLO - Yvonne BADOZ-GRIFFOND - Isabelle LENOIR
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Olivier MATHÉROT - Claude MONGIN - Nathalie SPRUTTA-BOURGES - Philippe CHOLLET - Denis RENAUDET - Isabelle MASSON - Isabelle ZUCCOLO - Yvonne BADOZ-GRIFFOND - Isabelle LENOIR

**Commission de l'urbanisme et du Plan local d'urbanisme**

<b>Étaient candidats :</b>	Patrick GIOVANNONI - Philippe CHOLLET - Morgane CRISINEL - Patrick OFFROY Gérard VACHER - Denis RENAUDET - Guy USSEGLIO-VIRETTA - Isabelle ZUCCOLO Dominique BENOIT - Mylène ROUSSEL - Claude MONGIN - Isabelle LENOIR
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Patrick GIOVANNONI - Philippe CHOLLET - Morgane CRISINEL - Patrick OFFROY Gérard VACHER - Denis RENAUDET - Guy USSEGLIO-VIRETTA - Isabelle ZUCCOLO Dominique BENOIT - Mylène ROUSSEL - Claude MONGIN - Isabelle LENOIR

**Commission des sports**

<b>Étaient candidats :</b>	Thierry DIGUET - Isabelle LENOIR - Alexandre HASCOËT - Morgane CRISINEL - Patrick OFFROY - Isabelle MASSON - Isabelle PROD'HOMME - Philippe CHOLLET - Olivier MATHÉROT - Frédéric BOURSIEZ - Viviane DANSOU
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Thierry DIGUET - Isabelle LENOIR - Alexandre HASCOËT - Morgane CRISINEL - Patrick OFFROY - Isabelle MASSON - Isabelle PROD'HOMME - Philippe CHOLLET - Olivier MATHÉROT - Frédéric BOURSIEZ - Viviane DANSOU

**Commission de l'environnement et du cadre de vie**

<b>Étaient candidats :</b>	Patrick GIOVANNONI - Alexandre HASCOËT - Sylvie LALLEMANT - Frédéric BOURSIEZ Mylène ROUSSEL - Harmonie DA SILVA PEREIRA - Thierry DIGUET - Claude MONGIN Isabelle LENOIR - Dominique BENOIT - Christian BOURDEILLE - Denis RENAUDET - Guy USSEGLIO-VIRETTA
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Patrick GIOVANNONI - Alexandre HASCOËT - Sylvie LALLEMANT - Frédéric BOURSIEZ Mylène ROUSSEL - Harmonie DA SILVA PEREIRA - Thierry DIGUET - Claude MONGIN Isabelle LENOIR - Dominique BENOIT - Christian BOURDEILLE - Denis RENAUDET - Guy USSEGLIO-VIRETTA

**Commission de la culture et des manifestations**

<b>Étaient candidats :</b>	Isabelle LENOIR - Christian BOURDEILLE - Alexandre HASCOËT - Sandie BENARD - Morgane CRISINEL - Patrick OFFROY - Angélique ALBU - Denis RENAUDET - Sylvie LALLEMANT - Thierry DIGUET - Isabelle MASSON - Arnaud SEVESTE - Isabelle PROD'HOMME - Isabelle ZUCCOLO - Yvonne BADOZ-GRIFFOND - Claude MONGIN - Philippe CHOLLET - Olivier MATHÉROT - Frédéric BOURSIEZ
<b>Ont été élus par 29 voix :</b>	Isabelle LENOIR - Christian BOURDEILLE - Alexandre HASCOËT - Sandie BENARD - Morgane CRISINEL - Patrick OFFROY - Angélique ALBU - Denis RENAUDET - Sylvie LALLEMANT - Thierry DIGUET - Isabelle MASSON - Arnaud SEVESTE - Isabelle PROD'HOMME - Isabelle ZUCCOLO - Yvonne BADOZ-GRIFFOND - Claude MONGIN - Philippe CHOLLET - Olivier MATHÉROT - Frédéric BOURSIEZ

## **12 – Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et- Marne**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention unique annuelle 2020 relative aux missions opérationnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne et a autorisé le Maire a signer tout document relatif à ce dossier.

## **13 - Avis sur la proposition de classement au titre des monuments historiques de deux œuvres**

Le Conseil municipal, sur sollicitation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, a émis, à l'unanimité, un avis favorable au classement de deux œuvres appartenant à la commune : *Le christ mort sur la croix* et *Saint Fiacre prêchant dans la Brie* du peintre Louis-Félix Leullier.

## **14 - Aménagement par la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts* de la liaison douce T3 : conventions de mise à disposition et d'entretien**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de convention de mise à disposition et d'entretien de la liaison douce T3 à intervenir entre la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts*, le Conseil départemental de Seine-et-Marne et la commune ainsi que le projet de convention de mise à disposition et d'entretien de la liaison douce T3 à intervenir entre la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts*, le SMAVOM et la commune.

## **15 – Approbation du plan de zonage des eaux pluviales**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune.

## **16 – Garantie d'emprunts accordée a la société 3 F Seine-et-Marne : avenant de réaménagement**

Dans le cadre de la renégociation des prêts souscrits par la Société 3F Seine-et-Marne pour la réhabilitation de 152 logements situés rue des Druides et du Vieux Moulin, le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté d'accorder la garantie communale à hauteur de 30 % du montant total des prêts réaménagés.

## **17 – Accueil de loisirs sans hébergement : gratuité des prestations pour les enfants des personnels mobilisés durant la crise sanitaire**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de faire bénéficier de la gratuité les familles ayant eu recours , entre le 23 mars et le 13 mai 2020 inclus, au service d'accueil de loisirs sans hébergement proposé aux enfants des professionnels mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire.

## **18 – Votes des comptes de gestion de l'exercice 2019**

### **Compte de gestion de la commune – exercice 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a déclaré que le compte de gestion de la commune, dressé par le receveur pour l'année 2019, n'appelait ni observation, ni réserve.

### **Compte de gestion de l'assainissement – exercice 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a déclaré que le compte de gestion de l'assainissement, dressé par le receveur pour l'année 2019, n'appelait ni observation, ni réserve.

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Gérard VACHER en tant que Président de séance pour les votes du compte administratif de la commune et du compte administratif de l'assainissement.

## **19 - Votes des compte administratif de la commune – exercice 2018**

### **Compte administratif de la commune – exercice 2019**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal a adopté, par 28 voix pour, le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 9 759 415,49 euros Recettes : 10 716 551,54 euros Solde excédentaire n-1 : 2 725 798,12 euros Solde excédentaire : 3 682 934,17 euros	Dépenses : 2 698 776,33 euros Recettes : 4 043 940,30 euros Solde excédentaire n-1 : 354 291,06 euros Solde excédentaire : 1 345 163,97 euros

### **Compte administratif de l'assainissement – exercice 2019**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal a adopté, par 28 voix pour, le compte administratif 2019 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 162 243,36 euros Recettes : 191 821,91 euros Solde excédentaire n-1 : 83 859,60 euros Solde excédentaire : 113 438,15 euros	Dépenses : 115 660,62 euros Recettes : 56 243,70 euros Solde excédentaire n-1 : 1 044 292,04 euros Solde excédentaire : 984 875,12 euros

**20 – Affectations des résultats des comptes administratifs 2019****Affectation des résultats 2019 : commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de l'affectation du résultat du compte administratif de la commune 2019 comme suit :

- Affectation en report de fonctionnement sur budget 2020 : 1 982 561,13 euros
- Affectation en report d'investissement sur budget 2020 : 1 345 163,97 euros

**Affectation des résultats 2019 : assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de l'affectation du résultat du compte administratif de l'assainissement 2019 comme suit :

- Affectation en report de fonctionnement sur budget 2020: 113 438,15 euros
- Affectation en report d'investissement sur budget 2020 : 984 875,12 euros

**21- Transactions immobilières - Bilan 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte du bilan 2019 des transactions immobilières qui ne fait état d'aucune acquisition ou cession.

**22 - Utilisation du fonds de solidarité de la région Île de France – année 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de l'utilisation de la dotation 2019 du « Fonds de solidarité de la région Île-de-France » d'un montant de 404 274 euros, qui s'établit comme suit :

Domaine	Lieu /Service	Equipement	Fonctionnement	coût total (en euros)	Dont FSRIF (en euros)
Cadre de vie aménagement	Eclairage Public	Accessibilité PMR Mise en sécurité passage piéton		54 855	13 713
	Divers sites		Elagage d'arbres et abattage	87 512	21 878
	Divers sites	Installation de jeux			
	Parc du Val des Dames / Divers sites	Plantations arbres	Fleurissement	16 689	4 172
Voirie	Travaux de Voirie Divers Rues	Travaux de voirie et Vidéo protection		856 200	258 468
	Bibliothèque		Acquisition de livres	10 991	2 747
	Médiathèque	Aménagement de la médiathèque		148 124	37 031
	Jeunesse		Bons culturels et sportifs	32 197	8 049
Travaux Ecoles	Georges Travers - Victor Hugo - Leclerc	Divers travaux dans les écoles		80 781	20 195
Scolaire	Ecoles	Matériel -Mobilier et Informatique		19 325	4831
	Ecoles		bons fournitures scolaires	12 208	3 052
	Accueil de loisirs sans hébergement Enfants et Ados		Sorties	10 808	2 702
	Ecoles		Classes de découvertes	75 441	18 860
	Maison des Jeunes	Acquisition de matériel		3 490	872
	GRETZ été		Location de structures et équipements sécurité - personnel	29 774	7 443
Petite Enfance	Relais Assistante Maternelle	Eveil musical et motricité		1 045	261
<b>Total :</b>					<b>404 274.00</b>

**23 - Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de reconduire pour 2020, les taux communaux d'imposition 2019. Les taux s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,13 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40 %

**24 - Formation des élus – Bilan 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte du bilan 2019 des actions de formation des élus municipaux qui fait état d'une formation de 4 heures, organisée pour un groupe de 14 élus et pour un coût de 1574 euros.

**25 - Formation des élus : fixation des crédits annuels affectés et modalités de gestion**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'allouer à la formation des élus municipaux une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant égal à 15% du montant des indemnités des élus, a décidé d'une répartition sur une base égalitaire pour chaque élu et a fixé les modalités de gestion de ces crédits.

**26 - Subventions annuelles de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2020**

Le Conseil municipal a fixé, dans les conditions précisées ci-dessous, les montants 2020 des subventions de fonctionnement annuelles accordées aux associations suivantes :

- Amicale des Anciens Combattants : 642 euros (unanimité)
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tournan : 175 euros (unanimité)
- Association pour le don du sang bénévole de Gretz - Tournan : 115 euros (unanimité)
- Apprendre, comprendre, écrire et lire - ACEL : 3 000 euros (Mme Badoz-Griffond ne prend pas part au vote – unanimité des votants)
- Association Le Hérisson : 1 723 euros (unanimité)
- Association Pêche gretzoise : 773 euros (unanimité)
- Club de Pétanque : 433 euros (unanimité)
- Club des Amis de la FNACA : 585 euros (unanimité)
- Club du temps retrouvé : 2 500 euros (Mme Badoz-Griffond ne prend pas part au vote – unanimité des votants)
- Club philatélique : 500 euros (M. Vacher ne prend pas part au vote – unanimité des votants)
- Créer Arts Mains Passions : 800 euros (unanimité)
- Croix-Rouge Française : 1 255 euros (unanimité)
- GTO Rugby : 6 763 euros (unanimité)
- Maison de la culture et des Loisirs : 25 600 euros (M. Mongin ne prend pas part au vote – unanimité des votants)
- Secours Populaire Français : 400 euros
- Société d'histoire de Gretz-Armainvilliers et des amis de la forêt d'Armainvilliers : 2 600 euros (MM. Bourdelle et Renaudet ne prennent pas part au vote – unanimité des votants)
- Foyer socio-éducatif du collège Hutinel : 1 050 euros (unanimité)
- Toutatrac : 2 000 euros (M. Giovannoni ne prend pas part au vote - unanimité des votants)

**27 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 à l'Association Musicale du Val des Dames (AMVD) dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour (Mme Sprutta-Bourges et M. Mongin ne prenant pas part au vote) a approuvé la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association musicale du Val des Dames et l'attribution à l'association, pour l'année 2020, d'une subvention de fonctionnement de 37 000 euros.

**28 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 à l'Association Sporting-club Gretz-Tournan (SCGT) dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Sportin-club Gretz Tournan et l'attribution à l'association, pour l'année 2020, d'une subvention de fonctionnement de 92 600 euros.

**29 - Bons sportifs et culturels - Année scolaire 2020/2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2021 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ; le règlement de l'adhésion à l'association VSOP (section escrime), à l'association sportive du collège Hutinel ; pour participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny ou au financement de l'apprentissage de l'équitation, sous réserve de la reconduction de l'accord conclu avec certains centres équestres des environs.

Le Conseil municipal a ensuite fixé, à l'unanimité, à respectivement 40 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2020/2021.

**30 - Bons pour l'achat de fournitures scolaires – Année 2020/2021**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires utilisable auprès des commerçants de la commune et de l'association du collège Hutinel et a fixé à 38 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2020/2021.

**31 - Titre de transport Imagine'R – Participation de la commune pour l'année scolaire 2020/2021**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2020/2021, de participer financièrement à l'acquisition de la carte « Imagine'R » pour tous les collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2020, domiciliés dans la commune, pouvant bénéficier de ce titre de transport et qui en feront la demande et a fixé, à l'unanimité, comme suit le montant de la participation communale à l'acquisition de la carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2020/2021 :

- Collégiens : 55 euros
- Lycéens et étudiants : 200 euros

**32 - Votes de budgets primitifs 2020 : commune et assainissement****Budget primitif 2020 : commune**

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 12 677 278,14 euros	▶ Investissement : 5 562 482,65 euros
--	---------------------------------------

**Budget primitif 2020 : assainissement**

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de l'assainissement arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 314 828,15 euros	▶ Investissement : 1 218 761,12 euros
-------------------------------------	---------------------------------------

Jean-Paul GARCIA ROBIN  
Maire de Gretz-Armainvilliers



Fait à Gretz-Armainvilliers, le 18 juin 2020  
AFFICHÉ LE 19 juin 2020